

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pernet et Mmes Chiron, Puravet

Absent : Mr Desfarges

Pouvoir : Mme Chiron à Mr Deschamps et Mme Puravet à Mme Klisz

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 03/06/2022

Date d'affichage : 03/06/2022

Délibération n°20220610_032

Objet : Créances éteintes

M. le Maire fait part d'un état de sommes que la Commission de Surendettement a décidé d'effacer et concernant l'EURL La Goëlet':

- 221,89 € pour le Budget Commune (assainissement et encart publicitaire)

- 779,40 € pour le Budget Commerces (loyers épicerie)

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'irrecouvrabilité de la dette et l'admission de ces sommes en non valeurs (art. 6542).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

